

TREATY SERIES, 1944

No. 20

La permission peut être retirée à tout moment sans préavis de six mois.

Nous croyons savoir que le Gouvernement des Etats-Unis a également demandé les permis nécessaires aux Gouvernements du Royaume-Uni, d'Irlande et de Terre-Neuve.

EXCHANGE OF NOTES

Nous entendons que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Etats-Unis ont convenu de faire la demande de permis nécessaires pour permettre aux avions militaires de traverser les territoires sous leur possession.

SUMMARY

PAGE

- I. Note, dated August 31, 1944, from the Canadian Chargé d'Affaires at Washington, to the Secretary of State of the United States of America..... 3
- II. Note, dated September 7, 1944, from the Secretary of State of the United States of America, to the Canadian Chargé d'Affaires at Washington..... 4

EXTENDING
 THE AGREEMENT FOR THE
 TEMPORARY RAISING OF THE LEVEL
 OF LAKE ST. FRANCIS OF
 NOVEMBER 16, 1941



OTTAWA

1944 N 20